

DEL-2026-11

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 05 juin, se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Mélody TONOLLI.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-14 et L2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la délibération DEL-2024-31 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération DEL-2024-38 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 9 décembre 2024, portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-11 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 12 juin 2025 portant approbation du budget supplémentaire de 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-18 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget 2025 ;

Vu la délibération DEL-2025-25 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 4 décembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-31 du 15 juillet 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-45 du 2 octobre 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2025-50 du 6 novembre 2025 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Vu la décision DEC-2026-01 du 13 janvier 2026 portant virement de crédits sur le budget 2025 ;

Considérant que les comptes arrêtés par le comptable public sont en tous points conformes à ceux tenus par la comptabilité de l'ESPCI Paris PSL ;

Où il le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
14

Présents : 14
Pouvoirs : 13
Votants : 13
Ne prend pas part :

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénee FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNERT
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

La Présidente

Mélody TONOLLI

La Secrétaire de séance

Tessa MARCEAU

Article 1 : Le compte de gestion de l'exercice 2025 établi par le comptable public annexé à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Tessa MARCEAU



Méloody TONOLLI

